



16ème législature

Question N° : 14097	De M. Roger Chudeau (Rassemblement National - Loir-et-Cher)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique		Ministère attributaire > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique
Rubrique > logement : aides et prêts	Tête d'analyse >MaPrimeRénov et industrie des granules de bois et des poêles à bois	Analyse > MaPrimeRénov et industrie des granules de bois et des poêles à bois.
Question publiée au JO le : 26/12/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Roger Chudeau interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur ses intentions concernant MaPrimeRénov'. La production de granulés de bois de chauffage et de poêles à granulés a considérablement augmenté ces dernières années. Les granulés sont un produit français non délocalisable, durable et écologique. Les industries de fabrication de granulés et de poêles, la distribution de ces produits sont un secteur dynamique de notre économie et créent de nombreux emplois. Une modification du régime de MaPrimeRénov' dans le sens d'une diminution de cette prime aurait des conséquences néfastes tant du point de vue économique, que du point de vue écologique, sans même parler de ses effets en matière d'emplois. Il lui demande s'il a l'intention de surseoir aux projets de diminution de MaPrimeRénov' ou, *a minima*, d'étaler dans le temps la sortie de ce dispositif.